

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU JEUDI 6 JUILLET 2017 A 19 HEURES

SOMMAIRE :

- 1) – DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE ;
- 2) – VENTE RUE DE LA GARE ;
- 3) – POINT SUR LES TRAVAUX ;
- 4) – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX ;
- 5) – ORDRE MODIFICATIF BUDGETAIRE ;
- 6) – QUESTIONS DIVERSES ;

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme PETIGNY Valérie, M. MASSAU Thierry, M. LACHEREZ Guy, M. RENAUX Jean-Michel et M. GOUDEMAMD Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme BALIN Jeannine ayant donné pouvoir à M. MOYENS Jean-Pierre, Mme BOHIN Camille ayant donné pouvoir à M. BOHIN Pascal, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie ayant donné pouvoir à Mme PETIGNY Valérie, Mme ALIX Huguette ayant donné pouvoir à M. LACHEREZ Guy, Mme TRAULE Elisabeth, Mme VILAIN Catherine, M. GADOUX Alain-Xavier, M. DUBOIS Luc et M. CHARLET Jean-Luc.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire laisse la parole au Chef d'Escadron LETELLIER de Montdidier qui souhaite présenter le projet de la Communauté de Brigades de Poix-de-Picardie. La Communauté de Brigade est composée de trois brigades, Poix-de-Picardie, Saint-Saulfieu et Conty qui comptent 22 effectifs au total. Actuellement ce fonctionnement entraîne une dispersion des effectifs et des moyens et le but recherché est de rendre plus efficace le travail de ces militaires. Ainsi les effectifs de Conty seront transférés à la Brigade de Poix-de-Picardie.

Bien entendu, la présence de gendarmes sur Conty sera maintenue et Conty accueillera le PSIG (unité d'intervention de premier niveau) composée de 12 effectifs contre 7 actuellement. Les permanences existantes sur Conty (à savoir 12 heures par semaine) seront maintenues.

Contrairement à la Communauté de Brigades (COB) qui s'occupe des procédures, le PSIG s'occupe des interventions en matière de lutte contre la délinquance. Les forces de l'ordre tournent sur le secteur aussi bien la journée que la nuit.

Cette modification sera effective en Août 2018 afin d'anticiper le déplacement des familles.

Le Conseil Municipal de CONTY doit émettre un avis consultatif sur ce projet d'organisation.

M. le Maire souhaite savoir quelles garanties a la collectivité pour le maintien à long terme de l'accueil sur Conty. Sur d'autres secteurs cela n'a pas été le cas.

De plus sur Conty, seuls six logements sont disponibles, dans quelles conditions vont être logés les gendarmes. Deux logements supplémentaires devront être trouvés à proximité de la brigade.

M. LACHEREZ Guy regrette le désert administratif imposé aux collectivités. Le chef d'escadron précise qu'au contraire les effectifs seront plus efficaces car plus présents sur le terrain.

M. le Maire remercie le chef LETELLIER et ses collaborateurs de leur intervention et propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de délibérer à ce sujet en septembre.

Suite à la séance du 15 mai dernier, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse souhaite qu'il soit précisé que l'installation d'un radar pédagogique rue du Hamel avait été validée par la Commission des Travaux et demande que l'on lui précise le rôle de la Commission.

A la question de M. LACHEREZ Guy, il est précisé que les modifications des procès-verbaux sont indiquées lors de la séance suivante (date à laquelle elles sont notifiées). Lorsqu'il s'agit juste de la modification de quelques mots, la rectification se fait à la main sur le compte-rendu lui-même.

Suite au deux derniers compte rendus, M. GOUDEMAND Jérôme souhaite préciser qu'il ne s'est pas abstenu, mais qu'il a voté contre la répartition des subventions et du budget. En effet, il aurait souhaité qu'un effort supplémentaire soit fait en faveur des associations.

En l'absence d'autres questions, le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la DSP pour le service eau potable arrive à terme le 31 Décembre 2017 et la DSP pour le service assainissement arrive à terme le 30 Juin 2018.

En attendant la décision de la CC2SO relative au transfert des compétences eau potable et assainissement, il sera proposé de prolonger par avenant ces deux DSP jusqu'au 31 Décembre 2018.

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'AMEVA pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui comprend la procédure liée à l'avenant de prolongation et la procédure de passation des contrats d'affermage pour chacun des services,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat correspondant avec l'AMEVA. Le forfait de rémunération pour la tranche ferme liée à la DSP eau potable s'élève à 9 116.25 Euros et la rémunération pour la tranche conditionnelle (qui sera confirmée en fonction de la date du transfert de compétence à la CC2SO) s'élève à 6 708.13 Euros.

M. le Maire précise que si la CC2SO décide de ne pas reprendre la compétence assainissement, les Communes auront en charge le SPANC (service public d'assainissement non collectif).

II – VENTE RUE DE LA GARE :

M. le Maire informe l'assemblée que la SCI 2AC souhaite acquérir une partie de la parcelle AK n°645 (travée de gauche du lot 3b de la zone). Une division cadastrale est donc nécessaire mais celle-ci sera pris en charge par l'acquéreur.

De plus, les représentants de la SCI 2AC demande à la Commune de prendre en charge 50% du coût du mur coupe-feu nécessaire entre leur future propriété et la propriété communale. Le devis présenté pour ces travaux s'élève à 28 139.14 €uros H.T., soit une prise en charge si le Conseil Municipal l'accepte de 14 069.57 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente d'une partie de la parcelle AK n°645 à la SCI 2AC moyennant le prix décidé par le Conseil Municipal et applicable à l'ensemble des parcelles de la zone, soit 118 €uros / m² pour le bâti et 42 €uros / m² pour le terrain ;
- PRECISE que le prix total de cette acquisition sera précisé après division cadastrale qui définira la superficie exacte de l'ensemble vendu ;
- AUTORISE le Maire à faire la division cadastrale selon le devis présenté par LATITUDES pour un montant de 948 €uros TTC ;
- DIT que le coût de cette division sera remboursé à la Commune par l'acquéreur ;
- ACCEPTE les conditions de paiement suivantes : un acompte de 9 000 €uros à la signature de la vente et le solde à verser au plus tard le 30 Juin 2018 ;
- PRECISE qu'en l'absence de M. le Maire, l'acte correspondant sera signé par sa 1^{ère} Adjointe, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse.

En ce qui concerne la prise en charge de 50% du coût du mur coupe-feu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 14 069.57 €uros H.T. pour le mur coupe-feu qui séparera le lot 3b1 du lot 3b2 si ce dernier reste propriété communale. Au cas où la SCI 2AC déciderait d'acquérir ce lot 3b2 (travée de droite de la parcelle AK n°645) la Commune participerait alors au mur coupe-feu séparant le lot 3b2 du lot 3c. Le Conseil Municipal précise que la Collectivité participera financièrement à la construction d'un seul mur.

En ce qui concerne le lot 3c d'une superficie de plus de 3000 m², le Maire envisage de le maintenir en propriété communale et d'y installer les futurs ateliers municipaux. En effet, les locaux occupés actuellement par les services techniques sont exigus et peu fonctionnels et des travaux importants sont nécessaires.

III – POINT SUR LES TRAVAUX :

M. le Maire informe l'assemblée que l'installation du poste de relevage est pratiquement achevée. Reste à réaliser les tests de fonctionnement.

En ce qui concerne l'étude de déconnexion pluviale de Conty, avec accord de l'Agence de l'Eau, l'ordre de service a été lancé et l'étude confiée à EVIA a commencé.

En ce qui concerne l'aménagement de la zone rue de la Gare, M. MOYENS Jean-Pierre précise que l'installation du transformateur électrique est repoussée au 18 Juillet et la pose des bordures sera réalisée à la fin du mois.

M. BERNARD André informe l'assemblée que le couvreur devra intervenir pour le remplacement de quelques ardoises sur l'Eglise Saint-Antoine et qu'il conviendra de remettre en état le plafond qui s'est détérioré suite aux fuites en toiture.

Le lierre qui court sur la façade côté école Jeanne d'Arc sera également retiré.

Un trottoir rue Caroline Follet devra être remis en état afin de supprimer la cuvette qui s'accroît.

M. BERNARD André tient à remercier le personnel communal pour l'entretien du cimetière de Conty.

M. LACHEREZ Guy pense qu'il faut veiller à permettre le passage à l'arrière de la haie afin de faciliter l'entretien.

M. RENAUX Jean-Michel souhaite savoir quels produits chimiques peuvent être utilisés. Il est précisé que la Commune a interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et qu'il convient d'employer des méthodes alternatives.

IV – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :

M. le Maire informe l'assemblée que Mme DENOEUVEGLISE Séverine a obtenu sa promotion en qualité d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Il y a donc lieu de créer ce poste à compter du 1^{er} août 2017.

Le Conseil Municipal arrête le tableau des effectifs communaux comme suit :

1 attaché territorial
1 rédacteur territorial
1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe
1 agent de maîtrise principal
1 agent de maîtrise
2 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
4 adjoints techniques territoriaux
1 garde champêtre chef principal
1 assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

V – BUDGET COMMUNAL – ORDRE MODIFICATIF :

A la demande de la Trésorerie de Poix-de-Picardie, M. le Maire propose le transfert de crédits suivants :

Section d'investissement – Dépenses :

Article 2112 (opération 13)	- 800 000 Euros
Article 2315 (opération 13)	+800 000 Euros
Article 21758 (opération 11)	- 21 000 Euros
Article 21571 (opération 11)	+ 21 000 Euros

VI – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse transmet les remerciements des aînés qui ont participé à la sortie en Baie de Somme le 28 Juin dernier.

Elle signale également qu'un passage piétons reste à faire rue du Hamel et qu'un autre avait été demandé rue Henry Dunant à hauteur du pont pour les personnes qui arrivent de la Coulée Verte. M. le Maire pense que cet emplacement présente un danger compte tenu du virage provenant de la rue de la Gare. Le Département sera interrogé sur la réglementation en matière de distance à respecter par

rapport à la configuration de la voie. Mme VAN OOTEGHEM Clarisse demande une réponse écrite de la part des services du Conseil Départemental.

M. MOYENS Jean-Pierre informe l'assemblée que le bois stocké dans le hangar rue de la Gare a été vendu.

Mme RONGIER Marie-Laure remercie les volontaires qui ont assuré la sécurité aux carrefours lors du passage des motos le week-end dernier.
Elle invite également les conseillers à participer aux différentes manifestations qui se dérouleront les 13 et 14 juillet.

M. LACHEREZ Guy tient à signaler le manque de sécurité lors de la randonnée VTT organisée par la Roue Cool. En effet, les cyclistes descendaient du bois pour rejoindre la rue du Général Debeney sans qu'une sécurité ne soit assurée dans cette rue passagère.

Dans la continuité de la suppression des services publics M. LACHEREZ Guy regrette la fermeture de l'accueil de la Mairie les mardis et vendredis matin jusqu'au 7 octobre 2017 et sous-entend que cette fermeture permet au personnel communal d'effectuer leurs courses personnelles durant ce temps.

Dans le cadre d'une suspension de séance, Monsieur le Maire autorise Mme RAMET Nathalie, Directrice Générale des Services à fournir toutes explications concernant le fonctionnement des services administratifs, suite à l'interrogation de M. LACHEREZ Guy.
Tout d'abord celle-ci rassure M. LACHEREZ Guy sur la présence effective du personnel durant ses horaires de travail et son implication à assurer le service public le mieux possible.
Malheureusement certains impératifs liés à des problèmes de santé de certains agents, ont perturbé le bon fonctionnement. Une seule personne a été remplacée et trouver des agents qualifiés n'a pas été une mince affaire. Les personnes en contrat à durée déterminée, après avoir été formées, ont privilégié, et c'est tout à fait normal, un emploi en CDI. La Directrice Générale des Services a assuré pendant plus d'un an le travail, ne comptant pas ses heures, pour une bonne continuité du service mais au détriment de la qualité. En cette période d'été et de congés, et compte tenu de la reprise du personnel à temps non complet, il est indispensable de prendre des dispositions : la fermeture le mardi et vendredi matins. Mme RAMET Nathalie regrette le manque de respect vis-à-vis du personnel communal et les critiques systématiques.

Au niveau de la mise à jour des informations sur le site internet et le panneau d'affichage, des mesures seront prises afin de libérer du temps pour effectuer ce travail.

M. LACHEREZ Guy souhaite connaître le devenir du poste de conseillère municipale de Mme TRAULE Elisabeth et de sa délégation au niveau de Wailly. M. le Maire précise que Mme TRAULE Elisabeth est toujours à ce jour membre du Conseil Municipal et rassure M. LACHEREZ Guy : celle-ci ne perçoit plus son indemnité depuis son départ en mars 2017. A la demande de M. LACHEREZ Guy, nous allons acter cette fin de délégation par arrêté.

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il semblerait qu'une personne squatte les vestiaires de football. M. le Maire va se rapprocher du Président du Club de Football pour s'en assurer.

M. RENAUX Jean-Michel demande également si la réfection de la rue du Général Debeney a été réalisée suite à la rétrocession de la voie. La réfection avait été faite à cette époque pour toute la partie rétrocedée de la place du Général de Gaulle à la rue Henry Dunant.

M. GOUDEMANT Jérôme signale l'engorgement des regards rue de la Gare lors des derniers orages.

M. GOUDEMANT souhaite connaître la position de la CC2SO suite aux demandes de subventions du Conty-Loeuilly Football et de la Fraternelle. M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Contynois était la seule à accorder des subventions aux associations et il a fallu batailler en conseil communautaire afin que la CC2SO maintienne pour cette année seulement une subvention à hauteur de 50% du montant de l'an dernier pour le football et la Fraternelle. La commission de la CC2SO réfléchit sur un dispositif d'aide en faveur des associations, mais les subventions seront moindres et devront respecter certaines conditions d'éligibilité.

En ce qui concerne le club de football, il est rappelé que, outre la subvention de 2000 € accordée par le Conseil Municipal, la participation financière en faveur de cette association représente environ 15 000 € (frais de fonctionnement des vestiaires, entretien des terrains...)

La situation de la Fraternelle est plus inquiétante car les principales recettes de celle-ci sont composées des contributions versées par les familles.

En ce qui concerne le remplacement des filets des buts du stade, M. le Maire précise qu'il s'agit d'une dépense qui a toujours été prise en charge par l'association. Comme chaque année le personnel communal remettra en état le sol devant les buts.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse précise que le panneau d'information peut être mis à jour par un agent administratif.

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a pu bénéficier d'un reliquat de fonds disponibles dans le cadre de la TADEM 2005/2008 et qu'une participation complémentaire de 20 000 € sera versée.

Enfin il est précisé que le Marché de Noël est maintenu par la CC2SO avec quelques modifications : la suppression du barnum rue de la Ligue dont les conditions d'accueil n'étaient pas satisfaisantes et la participation financière minimale des exposants (30 € pour les artisans et 50 € pour les métiers de bouche).

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.40.